

**Etat d'avancée du Programme de Développement Rural Rhône-Alpes 2014-2020**  
**au 31 décembre 2020**

*Synthèse du Rapport annuel de mise en œuvre 2021*

**1. Avancement de la programmation**

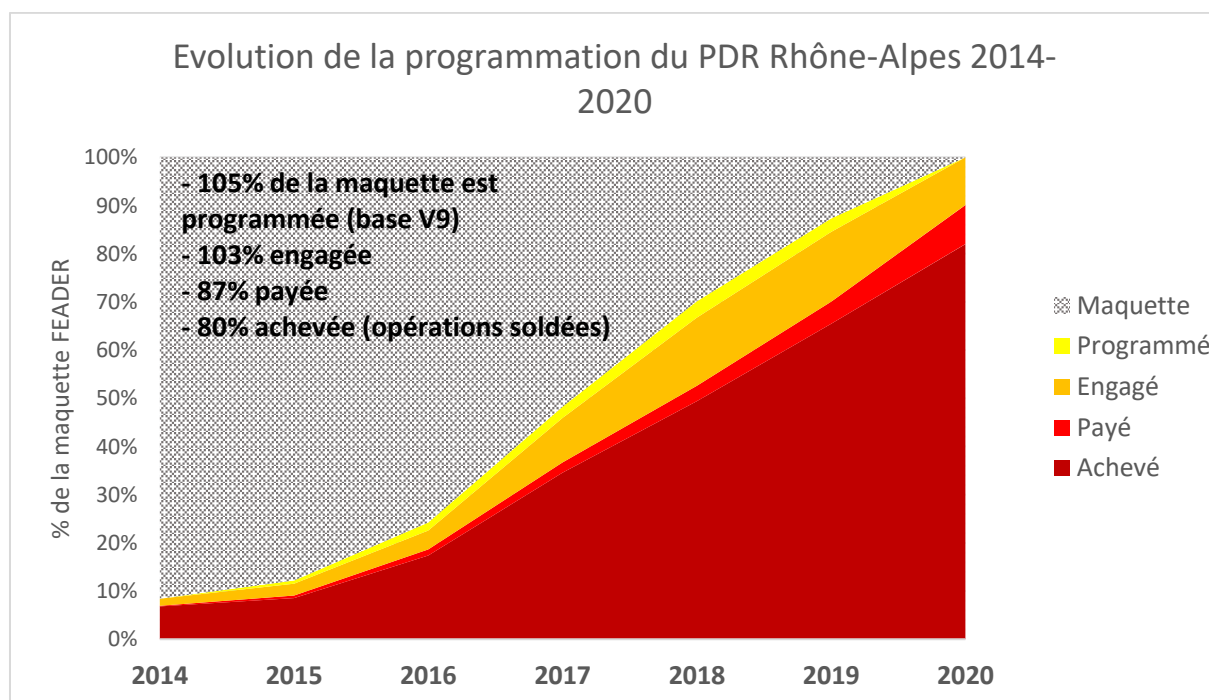
Le Programme de Développement Rural (PDR) constitue le cadre de mobilisation du **FEADER** (Fonds Européens Agricole pour le Développement Rural) pour la période 2014-2020. Le PDR Rhône-Alpes a été adopté le 17 septembre 2015 ; fin 2020, il a déjà fait l'objet de 9 révisions, dont 1 sur l'année. La programmation a suivi son cours malgré le contexte sanitaire de la COVID 19.

Les mesures ouvertes dans le PDR Rhône-Alpes s'inscrivent dans les **6 priorités de la Commission Européenne** :

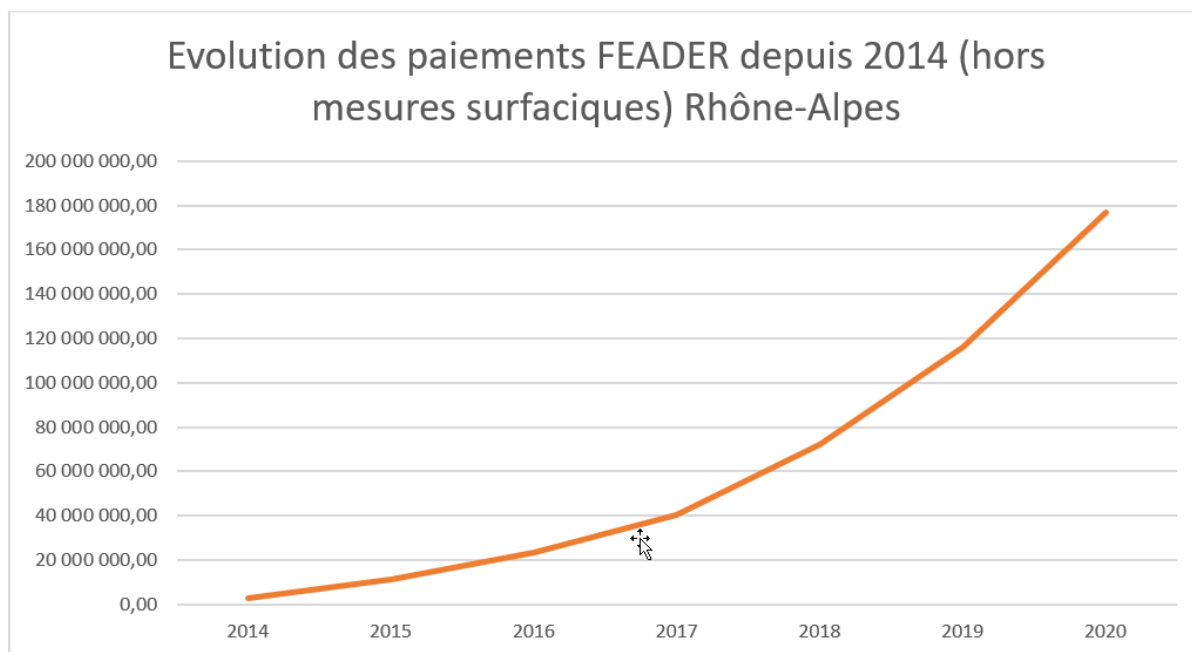
1. Encourager le transfert de connaissance et l'innovation
2. Améliorer la compétitivité de tous les types d'agriculture et renforcer la viabilité des exploitations agricoles
3. Promouvoir l'organisation de la chaîne alimentaire et la gestion des risques dans le secteur de l'agriculture
4. Restaurer, préserver et renforcer les écosystèmes tributaires de l'agriculture et de la sylviculture
5. Promouvoir l'utilisation des ressources et soutenir la transition vers une économie à faibles émissions de CO2 et résiliente face au changement climatique dans les secteurs agricoles et alimentaires et de la sylviculture
6. Promouvoir l'inclusion sociale, la réduction de la pauvreté et le développement économique dans les zones rurales

Le PDR Rhône-Alpes est doté de **1 354 912 781 € de FEADER**, soit un soutien public total escompté de 1,6 Md€ sur la période 2014-2020. Le taux de cofinancement du FEADER en Rhône-Alpes est de 50%, excepté sur les mesures visant l'installation (80%), les aides surfaciques (75%), l'innovation (80%) et LEADER (80%).

Avancement par rapport aux années précédentes



En 2020 la dynamique de mise en œuvre du PDR Rhône-Alpes a été maintenue par rapport aux années précédentes. **L'effort de rattrapage des engagements juridiques et des paiements s'est poursuivi**, permettant d'atteindre, pour les mesures non surfaciques hors LEADER, un **fort taux d'engagement sur programmation de 97%** et un **taux de paiement sur engagement de 85%** à fin décembre. Cela a notamment été permis par un déploiement supplémentaire de moyens d'assistance technique au programme (renforts dans les DDT et la DRAAF).



L'année 2020 montre la capacité à instruire aussi bien les demandes de subventions que les demandes de paiements, et ce grâce au développement des outils de gestion complets : 50% de paiements FEADER de plus qu'en 2019 ont pu être effectués sur les mesures non surfaciques (+52% de projets en plus).

Au final, depuis début 2015, **46 types d'opération ont été lancés** par appels à projets, appels à candidatures ou appel d'offres (hors mesures surfaciques). Ils correspondent à **100% de la maquette FEADER**. Un certain nombre de types d'opérations inscrits initialement au PDR ont été supprimés lors de la révision stratégique de 2018 afin de faciliter la mise en œuvre globale du programme. Fin 2020, les derniers types d'opérations dont la programmation n'avait pas encore débuté (Contrats Natura 2000 (7.64 et 7.65) ont été lancés, reste quelques types d'opérations inscrits au PDR mais qui ne seront pas ouverts (Investissements dans les exploitations d'expérimentation (4.16), mesure surfacique 12).

Au total, depuis le début de la programmation, **708 comités de sélection ou comités de programmation Leader ont été organisés** et ont donné lieu à **une programmation de plus de 22 259 projets**, auxquels s'ajoutent 1 269 projets de la transition 2014 et les aides surfaciques.

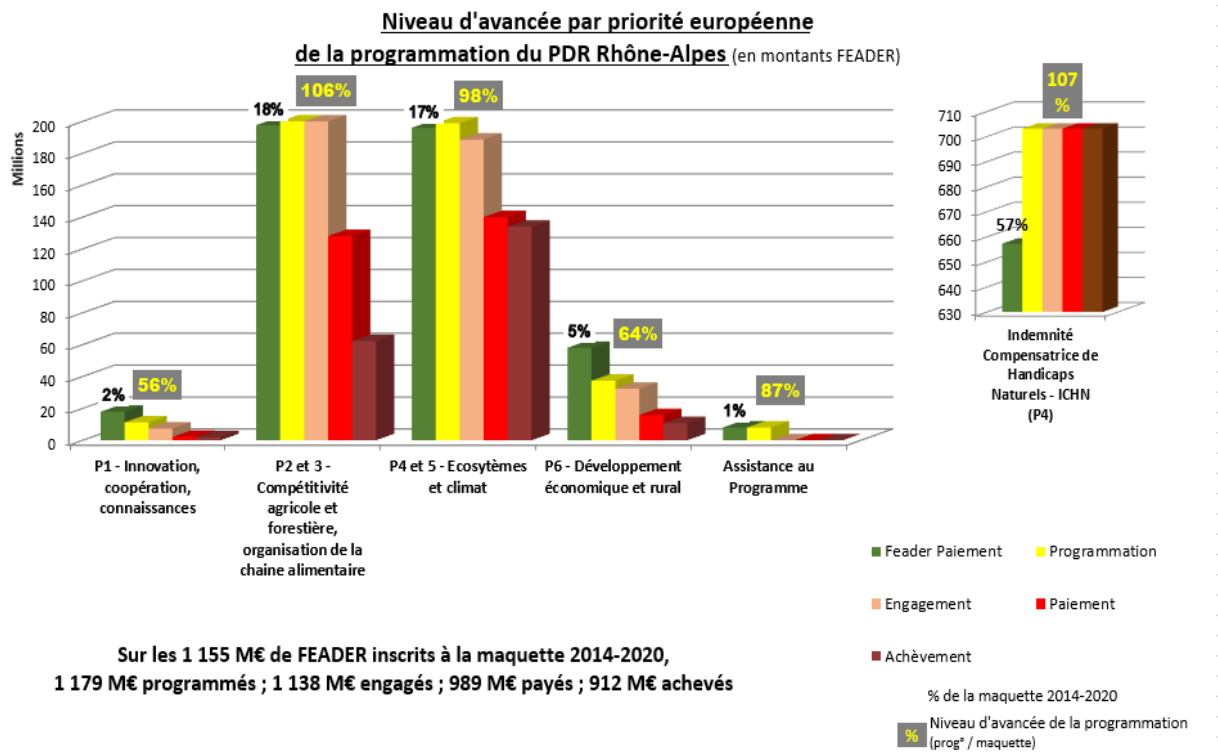
L'année 2020 fut une année avec une très forte activité d'engagement, dépassant largement les données des années précédentes (+29% par rapport à fin 2019).

#### Marqueurs d'avancée de la programmation

Au 31 décembre 2020 les marqueurs d'avancée de la programmation se situent aux niveaux suivants :

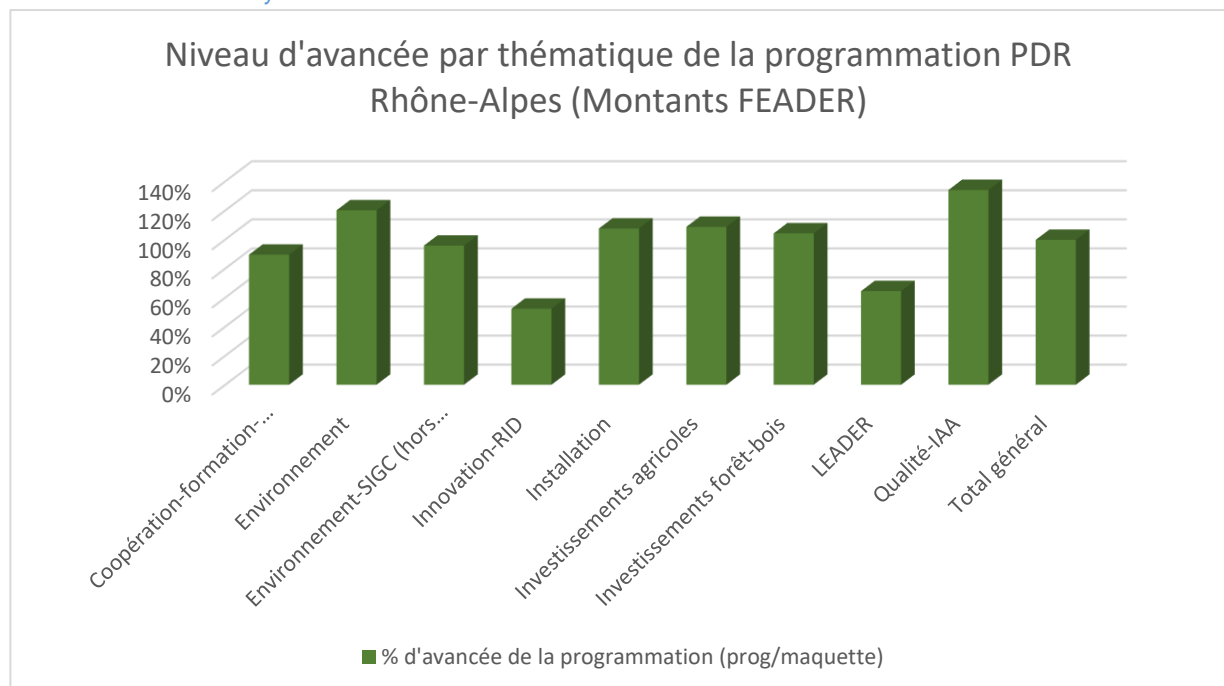
- **105% du budget européen** alloué au PDR a été **programmé** (projets officiellement retenus) soit 17 points de plus qu'en 2019.
- **103% a été engagé** (projets dont l'engagement juridique attributif de l'aide a été signé), ce qui représente 18 points de plus qu'en 2019.
- **87% a été payé**, soit 17 points de plus qu'en 2019.
- **80% est considéré comme achevé** (projets finalisés par le bénéficiaire et entièrement payés).

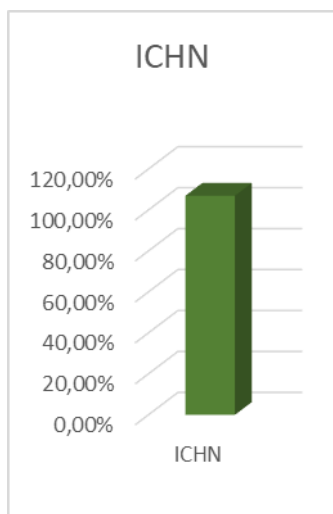
L'avancement de la mise en œuvre du PDR se résume également dans les graphiques suivants, par priorité européenne d'une part, et par grands domaines d'intervention d'autre part :



ICHN (Indemnités à l'agriculture de montagne) - MAEC (Mesures agro-environnementales) - SAB (Soutien à l'agriculture biologique)

- 70% de la maquette  
 Priorité 4 – Ecosystèmes





Les **campagnes 2015 à 2019** de l'ICHN sont **désormais soldées**. Les premiers paiements pour la campagne 2020 se sont déroulés selon le calendrier habituel, malgré un début de campagne affecté par la situation sanitaire (décalage d'un mois de la date limite de dépôt des dossiers). Des paiements d'avance ont eu lieu mi-octobre avec un paiement du solde au 1er décembre. **La campagne 2020 représente 13 738 dossiers pour un montant FEADER de 108 864 202.31€.**

Au total, depuis le début de la programmation (bilan au 31/12/2020 des campagnes 2014, 2015, 2016, 2017, 2018, 2019 et 2020), ce sont **703M€** de FEADER et **937M€** de dépense publique totale pour **88 964 contrats**.

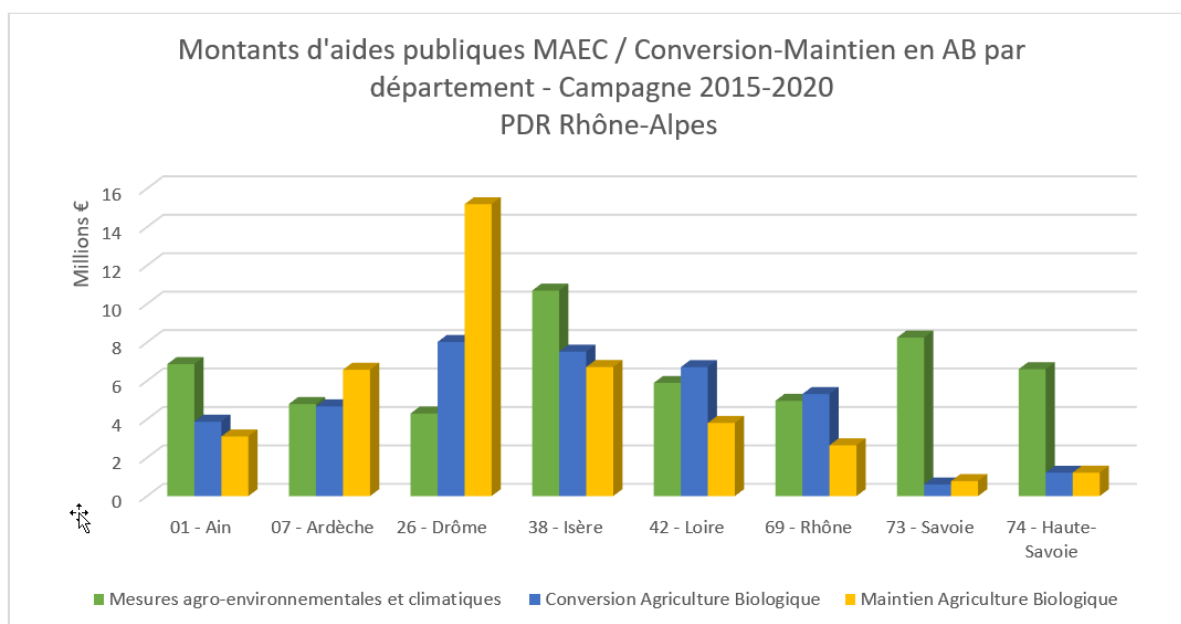
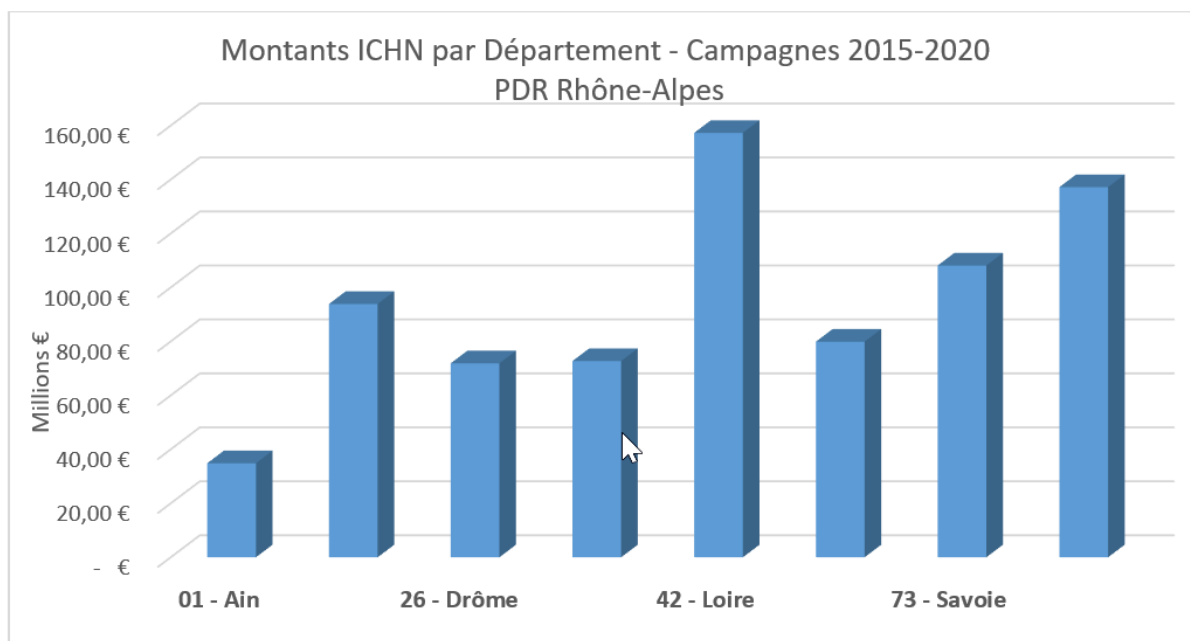
Le rattrapage des paiements pour la conversion et le maintien de l'Agriculture Biologique s'est poursuivi en 2020, avec l'instruction et les paiements relatifs aux campagnes 2016, 2017, 2018 et 2019. Ainsi, au cours de l'année, **4370 contrats** ont pu être payés :

- 2173 conversions pour un montant de 5.9 M€ de FEADER et 12.8 M€ d'aide publique payés
- 2197 aides au maintien pour un montant de 4.3 M€ de FEADER et de 8.7 M€ d'aide publique payés

Au total, depuis le début de la programmation (bilan au 31/12/2020 des campagnes 2015, 2016, 2017, 2018 et 2019), 1010 et 705 agriculteurs ont été soutenus respectivement au titre de la conversion et du maintien dans le signe AB, représentant 31M€ de FEADER et 43.3 M€ d'aide publique totale.

Concernant les mesures agroenvironnementales et climatiques, l'année 2020 a permis de solder tout ou partie des dossiers des campagnes 2015, 2016, 2017, 2018 et 2019. Ces paiements ont concerné **6 549 dossiers pour 11.2M€ de FEADER**.

Au total, depuis le début de la programmation, ce sont **31 096 contrats** qui ont été soutenus dont **25 060** au titre des MAEC, **3 525 agriculteurs** ont bénéficié d'une aide MAEC depuis 2015. Depuis le début de la programmation, 73.9M€ d'aide publique ont été versés au titre de la mesure 10.



#### Installation – Investissements agricoles – qualité IAA – Investissements forêt-bois

- 10,5% de la maquette  
*Priorités 2 & 3 - Compétitivité agricole et forestière, organisation de la chaîne alimentaire*  
*Pour partie, Priorités 4 & 5 – Ecosystèmes et climat*

Cette rubrique inclut les mesures de soutien à la compétitivité et à la modernisation des exploitations agricoles et forestières, ainsi que de soutien aux démarches de qualité et aux industries agroalimentaires. L'aide aux acteurs économiques a été la priorité du démarrage de la programmation pour la Région.

**Plus de 14 389 projets** ont été programmés depuis 2014 dont :

- ❖ 3086 installations agricoles
- ❖ 4348 projets de modernisation des élevages
- ❖ 306 projets de modernisation (Rénovation des vergers, apiculture)
- ❖ 1 607 projets d'équipement en matériels agro-écologiques, d'agro-foresterie ou relevant de l'agriculture biologique

- ❖ 540 projets de protections des vergers contre les risques climatiques et sanitaires
- ❖ 643 projets d'équipements agricoles collectifs (CUMA)
- ❖ 1030 projets de transformation, de stockage ou de commercialisation, réalisés par des agriculteurs
- ❖ 296 projets de transformation, de stockage ou de commercialisation par les IAA
- ❖ 113 projets de transformation/commercialisation collective
- ❖ 1 709 projets de certification de qualité
- ❖ 14 projets de promotion des productions agricoles et alimentaires sous signe de qualité
- ❖ 408 projets de dessertes forestières et 21 projets de câbles forestiers
- ❖ 184 projets d'équipement d'exploitations forestières
- ❖ 81 projets d'investissement des micro et petites entreprises de la filière bois
- ❖ 24 projets de protection de la forêt contre les incendies, ou de protection des risques naturels par la forêt

### Environnement

- 4% de la maquette  
*Priorités 4 et 5 – Ecosystèmes et climat*

Sur les dispositifs de soutien à l'environnement, qui complètent les dispositifs surfaciques, **plus de 7 189 projets** ont été programmés depuis 2014 dont :

- ❖ 267 projets d'irrigation individuelle
- ❖ 19 projets d'infrastructures de limitation des pollutions agricoles
- ❖ 68 projets d'investissements collectifs hydrauliques
- ❖ 10 projets d'investissements pour la méthanisation agricole
- ❖ 1 246 projets de mise en valeur des espaces pastoraux
- ❖ 4 880 projets de protection des troupeaux contre la prédation
- ❖ 673 projets d'animation environnementale dans les territoires à enjeux (Natura 2000 et PAEC)
- ❖ 26 projets d'élaboration/révision des DOCOB Natura 2000

Pour la priorité 4, les indicateurs cibles 2014-2020 prévus dans le PDR sont les terres agricoles sous contrats soutenant la biodiversité d'une part (125 000 ha, soit 8,24% de la SAU régionale), et la qualité de l'eau d'autre part (160 000 ha, soit 10,55 de la SAU régionale). Les terres agricoles couvertes par au moins un contrat environnemental (MAEC ou Conversion/Maintien en AB) s'élèvent, fin 2018, à 113 522 ha pour ce qui concerne la biodiversité et 156 014 ha pour ce qui concerne la qualité de l'eau, soit un niveau d'atteinte des cibles au-delà des 90%.

Sur le TO 4.34, infrastructures pour la valorisation agricole de l'eau, la fin de programmation et la transition sont complexes à mettre en œuvre, du fait du temps long d'émergence des projets, des délais d'instruction sur de multiples pièces, du délai important d'obtention des autorisations réglementaires. De même, les calendriers de réalisation des travaux se déroulent sur le long terme, et doivent être anticipés pour décider des dernières programmations de dossiers en 2022.

### Formation – Conseil – Innovation – Coopération

- 4% de la maquette  
*Priorité 1 - Innovation, coopération, connaissances*

**Plus de 305** projets ont été programmés depuis 2014 dont :

- ❖ 6 projets d'actions de formation
- ❖ 85 projets d'actions d'informations et de démonstration
- ❖ 35 projets Partenariats Européen pour l'Innovation (PEI)
- ❖ 178 projets liés à la mise en œuvre de stratégies locales de développement agricoles, pastorales, forestières et relative à la préservation du foncier dans ces domaines
- ❖ 1 projet Réseau Rural Régional (RRR)

L'intervention du PDR sur la priorité 1 est recentrée depuis la fermeture entière de la mesure 2 et des types d'opération 16.20 et 16.50 lors de la révision stratégique du PDR V6 intervenue en décembre 2018. La mise en œuvre continue d'être fastidieuse avec un niveau de rattrapage du retard d'engagement et de paiement qui est plus faible que pour les dispositifs des autres priorités.



### LEADER et développement rural

- 5% de la maquette  
*Priorité 6 - Développement économique et rural*

Le PDR vise le développement des territoires ruraux, en soutenant les stratégies locales de développement, les aménagements publics pouvant impacter positivement le tourisme régional, ainsi que les services de base à la population. Au 31/12/2020, le taux moyen de programmation est de 65 % contre 38% l'année précédente. Un taux moyen qui recouvre une importante hétérogénéité entre les GAL puisque le taux de programmation individuel varie entre 42% et 84%.

Depuis le début de la programmation, ce sont **1507** projets dont :

- ❖ 17 projets de soutien préparatoire qui ont été soutenus dont 17 payés
- ❖ 169 projets d'animation des GAL dont 86 payés
- ❖ 1299 projets issus des stratégies locales de développement qui ont été programmés par les GAL dont 234 payés.
- ❖ 22 projets de coopération entre GAL qui ont été programmés.

## 2. Conditions de mise en œuvre

L'**organisation globale des services en Région** portant le rôle d'Autorité de gestion n'a pas été renouvelée au cours de l'année 2020. En revanche, elle a été consolidée grâce à la montée en compétence globale des équipes stabilisées.

Par ailleurs, l'**effort financier fourni depuis 2017** pour renforcer les équipes d'instruction en DDT afin de rattraper le retard de paiement a été poursuivi en 2020.

Enfin, l'**action de formation** sur le FEADER s'est poursuivie en 2020 malgré le contexte sanitaire inattendu qui a limité le nombre de formations en présentiel. Une alternative s'est alors mise en place via une plateforme en ligne.

Le **pilottage des programmes** assuré par le service FEADER comprend quatre volets :

- Le pilotage de la programmation des PDR (4 pilotes et 2 assistants répartis selon 4 groupes thématiques de mesures)
- Le pilotage des Audits et contrôles (3 pilotes, 1 assistant, 1 apprenti)
- Le pilotage des révisions de PDR, du suivi et de l'évaluation des PDR (1 pilote et 1 assistant)
- L'écriture du prochain programme (1 cheffe de projet)
- Le pilotage de l'instrumentation de l'instruction (1 pilote et 2 assistants)

Le service assure également les missions de communication sur les PDR, et d'instruction de certaines mesures transversales ou hors politique agricole et forestière.

Concernant le **pilotage de la programmation des PDR**, 6 comités de programmation ont été tenus en 2020 sur chacun des PDR et hors LEADER. **Le rythme de paiement s'est encore considérablement accru** et un suivi régulier via la diffusion d'un suivi mensuel a permis de mesurer cette progression avec l'ensemble des services instructeurs.

L'accent a été mis sur la sécurisation des procédures. Le cadre global de procédures transverses a été complété et un important travail a été mené de façon partagée pour la mise en place du contrôle interne dans chaque guichet unique service instructeur.

D'autre part, l'Autorité de Gestion a de nouveau été concernée par de nombreux audits externes (Cour des comptes de l'Union européenne, Cour des comptes française, Cour de certification des comptes de l'organisme payeur), générant un important travail de préparation, de documentation. Voir pour complément sur ce sujet le paragraphe ci-dessous intitulé « Les contrôles et audits ».

Outre les importants travaux liés aux deux révisions de PDR (une pour chaque PDR), le lancement de l'évaluation finale, l'accent a été mis sur le pilotage qualitatif du suivi avec la réalisation d'un **bilan mensuel** diffusé à l'ensemble de la communauté FEADER régionale sur l'avancée des engagements et des paiements, un **bilan régulier** et partage d'information sur l'atteinte des cibles du cadre de performance et l'**amélioration des compétences et des outils de valorisation des données**.

**Le rythme d'instruction a été soutenu en 2020 avec un effort important de rattrapage** ayant permis de combler le retard de paiement sur un grand nombre de dispositifs outillés. Dans ce contexte, le soutien apporté à la Région aux services déconcentrés de l'Etat délégués via la mise à disposition d'agents a été maintenu dans chaque DDT et à la DRAAF.

Enfin, concernant la mise en œuvre du programme LEADER, il a été décidé depuis 2017 de confier l'instruction des dossiers aux GAL afin d'accompagner au mieux les porteurs de projets et les dynamiques de territoire. Ainsi, les GAL réceptionnent les projets, en font l'instruction qui est supervisée par la Région. Les GAL assurent ensuite la sélection et programmation des projets avant engagement par les services de la Région. L'année 2020 se caractérise par une stabilisation des effectifs. La mise en œuvre pour 2020 a été essentiellement marquée par la mise en paiement des dossiers engagés et l'achèvement du rattrapage des dossiers programmés :

. TO 19.1 - Soutien préparatoire : Les 13 dossiers, sélectionnés en 2015, ont été engagés et payés (274 000 € d'aide FEADER payée).

. TO 19.2 - Mise en œuvre d'opérations dans le cadre de la stratégie locale de développement. Le nombre de dossiers engagés a progressé de plus de 39% soit un total de 1 119, ce qui représente 24,1M€ de FEADER (progression de 72%). La dynamique de paiement s'est fortement accélérée avec un total de 604 dossiers payés pour un montant de 9,9M€, soit une progression de près de 79%.

. TO 19.3 – Préparation et mise en œuvre des activités de coopération. 17 dossiers ont été engagés pour un montant de 233 340 € et 6 ont été payés pour un montant de 104 700€. 15 GAL n'ont encore pas programmé de projet sur ce TO.

. TO 19.4 - Animation et frais de fonctionnement relatifs à la stratégie locale de développement : 33 dossiers supplémentaires ont été engagés pour 1,3 M€ FEADER, 47 dossiers ont été payés pour 2,14 M€ FEADER

### **3. Mise en œuvre des activités d'évaluation, de communication et du Réseau rural régional**

En 2020, **Cap Rural** accueillait de **nouveaux membres dans son équipe** ce qui l'a orienté vers les priorités suivantes : **lancer des projets de territoires ambitieux en prenant en compte les défis à relever** (sociaux, environnementaux, économiques, numériques) et **réfléchir sur la co-construction de politiques publiques avec leurs partenaires** (associations, socio-professionnels, coopératives, collectifs divers et variés).

Les objectifs et priorités qui ont été inscrites dans ce contexte consistent à :

- **Accompagner les changements** : Impulser ou contribuer à des travaux, des réflexions qui visent à observer finement les évolutions à l'œuvre et à imaginer le rural du futur (et la place/forme du développement local), en permettant aux élus locaux, chargés de mission, « nouvelles figures » de l'ingénierie (entrepreneurs sociaux / de territoire, tiers lieux...) de comprendre les transitions en cours, d'en être acteurs et d'agir en faveur d'alliances rural-rural et rural-urbain pour activer les transitions

- **Promouvoir le développement local** comme un outil pour répondre aux grands enjeux d'actualité (changement climatique, migration, emploi, alimentation, énergie, numérique, etc.) ; Soutenir les acteurs des territoires ruraux pour co-construire des outils/méthodes pertinents pour concevoir et conduire des projets prenant en considération les enjeux des transitions ; Agir en faveur du décloisonnement de l'action, de l'inclusion, du faire ensemble. Accompagner la complexité. Travailler auprès des « nouvelles figures » ; Lors de la prise de fonction des nouveaux élus, faciliter les relations élus-agents et mobiliser/sensibiliser les nouveaux élus intercommunaux sur le développement local, au plus près de leurs préoccupations.

- **Pour les professionnels du développement local** : Renforcer la reconnaissance de leurs métiers, les aider à raisonner leur rôle dans les nouvelles dynamiques d'acteurs ; Proposer des méthodes d'action en accord avec leur manque de temps et leur surcharge de travail pour qu'ils aient envie et puissent faire du développement local ; Les faire monter en connaissances et en compétences pour améliorer le dialogue local/territorial, notamment entre citoyens/habitants, acteurs économiques et acteurs publics (dans le sens également de « faire ensemble »), accompagner le changement de pratiques dans les territoires ruraux, expérimenter de nouvelles manières de faire, de nouvelles solutions dans les territoires.

- **Concernant les programmes européens** : Être réactif pour décrypter la place du développement rural dans la nouvelle programmation européenne en cours de définition afin d'informer / de former rapidement les publics ciblés et préparer/anticiper la prochaine programmation, contribuer aux réflexions.

De plus, la crise sanitaire déclenchée par la COVID 19 a bouleversé cette année 2020 et a eu des incidences, positives ou négatives, sur les territoires, le développement local et Cap Rural. De nombreux questionnements sur des problématiques transversales sont listées et portent sur l'attractivité des territoires ruraux, devenus à la mode avec la crise, sur la santé dans



les milieux ruraux, la précarité-pauvreté, l'accès au numérique, la place de l'environnement, le développement local et la légitimité des acteurs ou encore le plan de relance qui arrive et qui va devoir trancher sur la nature des projets aidés.

L'équipe Cap Rural a été totalement mobilisée tout au long de l'année. Le choix a été de miser sur la disponibilité de leurs publics et sur leurs besoins de soutien, de contact et d'échange d'expérience. Les actions proposées ont pu l'être car l'équipe de Cap Rural a l'habitude de travailler ensemble à distance.

<b>4 grands axes</b> sont alors abordés concernant la mise en œuvre du plan d'action	
Information des acteurs du monde rural en région sur la politique de développement rural et possibilités de financement	Participation aux comités de pilotages Groupes de travail Séminaires Accompagnement de l'autorité de gestion Veilles sur les financements Communication sur site : <a href="http://www.caprural.org">www.caprural.org</a>
Organiser des échanges entre les acteurs du développement rural pour favoriser leur décloisonnement et leur participation à la politique du développement rural	Exemple d'évènements : - Restitution de l'enquête décennale auprès des professionnels du développement local rural en AURA - 7e journée régionale de l'ingénierie territoriale - Formations (750 participants)
Identifier et analyser les pratiques pour améliorer la qualité des projets soutenus par le FEADER et impulser l'innovation	Groupe de travail pour différentes thématiques : - Valoriser le bois local - L'ingénierie financière des projets - Étude-action sur les relations entre les entrepreneurs collectifs et les collectivités territoriales en rural. Du côté de l'innovation : - Numérique : Finalisation avec le 8 Fablab du projet expérimental 3D-3TERRES - En agriculture : Valorisation des recherches PEI PSDR4 - INVENTER en Auvergne, BRRISE en Rhône-Alpes
Soutien spécifique aux GAL Leader	Soutien par : - Des formations - Une mise en réseau des GAL ainsi que la mise en place d'actions de coopération interterritoriale et transnationales (Organisation avec le RRR PACA d'un événement en ligne par exemple)

**Le plan de communication** a été, dans la continuité du précédent, géré en inter-fonds et articulé par les deux ex-Régions. Il s'est articulé autour des actions suivantes :

- La valorisation de la mise en œuvre des programmes à partir du portail « **L'Europe s'engage en Auvergne-Rhône-Alpes** » <https://www.europe-en-auvergnerrhonealpes.eu/>

- La création d'une rubrique et de 3 nouvelles pages pour la programmation 2021 – 2027 et les financements européens
- La refonte de la page web « Je dépose ma demande de paiement » dans le menu « J'ai un Projet
- La publication d'un guide de projets 2014 – 2020 a été publié en Juillet 2020 (version papier et numérique). Une sélection de 20 projets FEADER illustre différentes thématiques. Elles permettront à tout moment de valoriser des projets, et ce quel que soit l'objectif de communication.
- Pour faire découvrir des projets FEADER concrets, 12 affiches (6 pour l'Auvergne et 6 pour Rhône-Alpes), au format A1, ont été imprimées fin janvier 2020

Participation au concours « L'Europe agit dans ma région » 2019-2020. A la suite du succès de l'édition précédente, la Région a décidé de renouveler cette opération. Visant à sensibiliser les jeunes sur l'engagement de l'Europe sur nos territoires et également valoriser les projets soutenus. 18 établissements sont inscrits au concours avec comme objectif de créer une vidéo de 5 minutes sur un projet financé par les fonds européens près de chez eux.

Toutes les vidéos réalisées par les élèves ont été diffusées, tout au long du mois de mai 2020, sur le site web « L'Europe s'engage en Auvergne-Rhône-Alpes » ainsi que sur les sites et réseaux sociaux des partenaires (CIED).

#### 5 vidéos ont pour sujet des projets financés par le FEADER :

- Ma bouteille s'appelle reviens (projet LEADER - Chabeuil, 26)
- Conserverie mobile et solidaire - projet de coopération entre les 3 Maisons de Quartier de Romans sur Isère (projet LEADER - Romans sur Isère, 26)
- Création d'une unité de production de jus et nectars de fruits, Entreprise Alain Milliat (projet FEADER - Valence, 26)
- Rénovation du rempart et du belvédère de la commune de Courpière (projet FEADER - Courpière, 63)
- Création d'un magasin de vente collectif : travaux d'aménagement intérieur du local, acquisition d'équipements et de matériels de vente (Magasin La Ravoire Paysanne / projet FEADER - Ugine, 73).

À la suite des évaluations du jury, 4 classes ont été récompensées. Des lots (tablettes numériques, caméras sport, chargeurs nomades) ont été envoyés aux lauréats.

#### 4. Elaboration stratégique 2021 - 2027

L'année 2020 a été largement consacrée à la **détermination des orientations** de Région Auvergne-Rhône-Alpes pour la **prochaine programmation**. Cela a permis de déterminer **3 enjeux** et **6 priorités**.

Les 3 enjeux sont :

- Mobiliser le FEADER au service du changement
- Simplifier (concentrer les interventions, usage des coûts simplifiés, nouveaux outils informatiques ...)
- Réussir le transfert de compétences Etat – Régions

Les 6 priorités sont les suivantes :

- **Priorité 1** : Assurer le renouvellement des générations en agriculture.
- **Priorité 2** : Renforcer la solidité du secteur agricole en accompagnant sa transition face aux défis climatiques et de préservation des ressources naturelles.
- **Priorité 3** : Renforcer la création et la captation de valeur par les agriculteurs en s'inscrivant dans les attentes sociétales en matière d'alimentation et notamment de relocalisation.
- **Priorité 4** : Accompagner la transition du secteur forêt-bois face aux défis du changement climatique et favoriser la valorisation de la ressource locale.
- **Priorité 5** : Favoriser l'attractivité des zones rurales et la relocalisation de leur économie, en préservant les ressources naturelles et en relevant le défi du changement climatique.
- **Priorité 6** : Développer la production d'innovations, la diffusion de connaissances et les collectifs sur les enjeux d'adaptation au changement climatique, de transition agroécologique et de performance économique.